



Le fardeau de l'inflation n'est pas le même aux Etats-Unis et en Europe

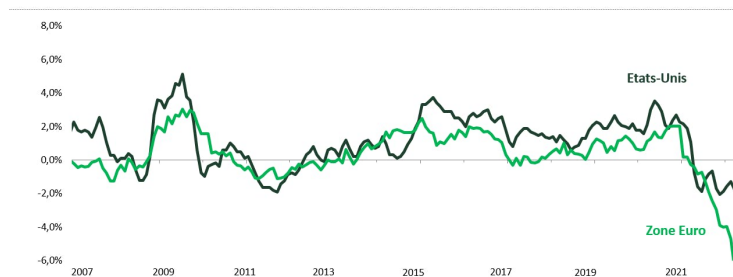


Auteur(s)
Frédéric Leroux

Publié
31 Mai 2022

Longueu
1 mir

Evolution des salaires réels des deux côtés de l'Atlantique depuis 2007
(en glissement annuel)



Source: Carmignac, Mai 2022

Aux Etats-Unis, les mesures prises pour soutenir les ménages face au Covid ainsi que l'excellent comportement des marchés de l'immobilier et des actions ont permis une appréciation considérable du patrimoine des ménages et de l'épargne excédentaire. Cette situation a mis le salarié en position de force pour obtenir des augmentations substantielles permettant à près de 60 % d'entre eux de profiter de la croissance de leurs revenus réels (i.e. ajustés de l'inflation). **L'inflation est donc autant nourrie par des contraintes d'offre (goulets d'étranglement dans les chaînes de production) que par une consommation dynamique.**

En Europe, la forte hausse de l'inflation est due pour l'essentiel à la hausse des prix de l'énergie et à des contraintes d'offreLa consommation est en effet limitée par des revenus réels très négatifs qui, sans correction notable, ne pourront que mener à un profond ralentissement.

La hausse des taux semble donc sensiblement plus légitime aux Etats-Unis, compte tenu de la boucle prix-salaires qui s'y est mise en place, qu'en Europe où l'essentiel de l'augmentation des prix a des causes externes sur lesquelles la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas de prise ferme. Si la BCE doit respecter son mandat en traitant résolument la question de l'inflation, il nous semble **opportun que les politiques budgétaires en Europe intègrent la dimension structurelle de l'inflation**. En effet, lutter contre elle avec trop d'acharnement pourrait s'avérer trop contre-productif pour la croissance.

[Lire notre dernière analyse](#)

Informations légales importantes

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.